



Tableau de bord

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche

2014

2015

Préambule

L'objectif de ce tableau de bord est de mesurer les avancées ou les reculs du bassin versant de la Canche aux regards des objectifs fixés par chaque enjeu majeur du SAGE de la Canche.

La mise à jour des indicateurs de ce tableau de bord est possible grâce à la mise à disposition, par nos partenaires, de données qui permettent d'avoir une vision précise de l'état de notre ressource en eau et de ses usages.

Par ailleurs, certains indicateurs sont directement collectés par la Commission Locale de l'Eau à travers ses différentes commissions thématiques. Ces dernières mènent un important travail de collecte auprès des collectivités et des acteurs de la gestion de l'eau du bassin versant de la Canche. Ainsi, les données fournies par ces partenaires locaux permettent de mesurer les actions et l'engagement de ces derniers en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Vous trouverez pour chaque enjeu majeur, un tableau de synthèse vous proposant la liste des indicateurs retenus, leur source et la tendance générale de leur évolution au moyen de figurés simples :



Pas d'évolution significative



Hausse de la valeur de l'indicateur entraînant une amélioration



Hausse de la valeur de l'indicateur entraînant une dégradation



Baisse de la valeur de l'indicateur entraînant une amélioration



Baisse de la valeur de l'indicateur entraînant une dégradation

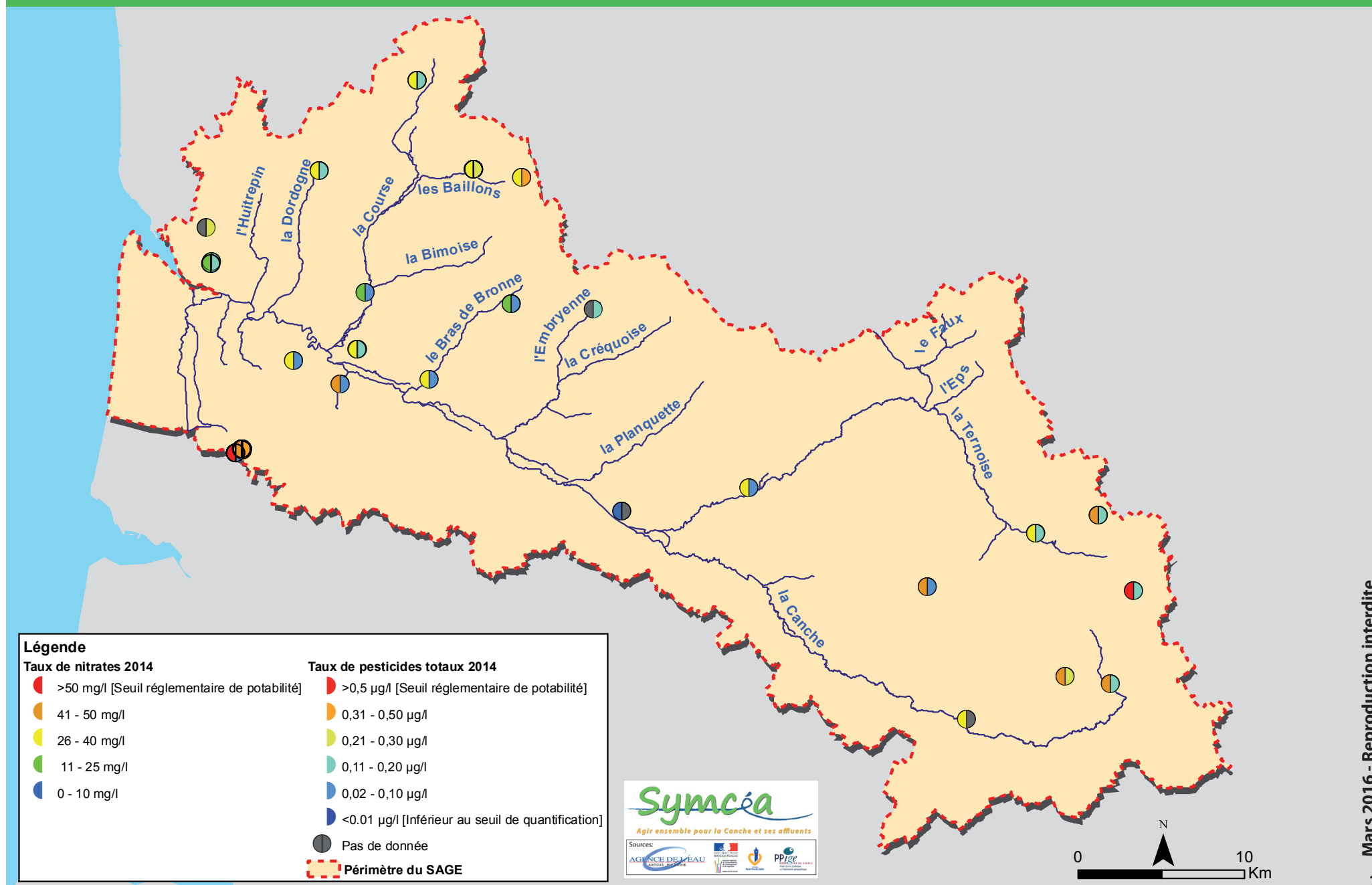
Sommaire

1 Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine	1
1.1.a - Etat qualitatif des masses d'eaux souterraines	2
1.1.b - Aires d'alimentation et périmètres de protection des captages	3
1.2.a - Taux de rendement des réseaux d'eau potable	4
Tableau de synthèse	6
2 Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques	7
2.1.a - Taux de desserte de l'Assainissement Collectif (AC)	8
2.1.b - Taux de contrôle de l'AC par Autorités Organisatrices (AO)	9
2.1.c - Taux de conformité AC par AO	10
2.1.e - Taux de contrôle de l'Assainissement Non Collectif (ANC) par AO	11
2.1.f - Taux de conformité de l'ANC par AO	12
2.2.a - Linéaire sous compétence du Symcéa pour l'«Entretien du fleuve côtier Canche et affluents»	
2.3.b - Travaux de restauration hydromorphologique de la Canche et de ses affluents menés par le Symcéa	13
2.3.a - Nombre d'ouvrages rendus franchissables sur les cours d'eau classés par rapport au nombre total d'ouvrage sur les cours d'eau classés	14
2.4.a - Zones humides inventoriées par la CLE (arrêté du 3/10/2011)	15
Tableau de synthèse	16
3 Maitriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains	17
3.1.a - Nombre d'arrêtés de catastrophes naturels pris par an	18
3.1.b - Documents d'urbanisme : SCOT, PLU et cartes communales	19
3.2.a - Etat d'avancement des programmes contre le ruissellement agricole par communautés de communes	20
Tableau de synthèse	21
4 Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale	22
4.a - Qualité des eaux de baignade	23
4.b - Superficie des espaces littoraux gérés ou protégés	24
Tableau de synthèse	25

1 Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine

La dépendance du bassin versant de la Canche vis à vis de la ressource en eau souterraine est totale! En effet, toute la production de l'eau potable, et les besoins des industries, notamment agroalimentaires, sont assurés par l'eau de notre sous sol. Même si la ressource est abondante, la dégradation de sa qualité conditionne la quantité disponible. Au regard de la lente infiltration des précipitations dans le sol jusqu'à la nappe de la craie, les efforts de la collectivité en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux souterraines ne sont donc pas appréhendables immédiatement. Sans parler de poursuite de la dégradation, on assiste à une «stagnation» globale de la qualité des eaux souterraines.

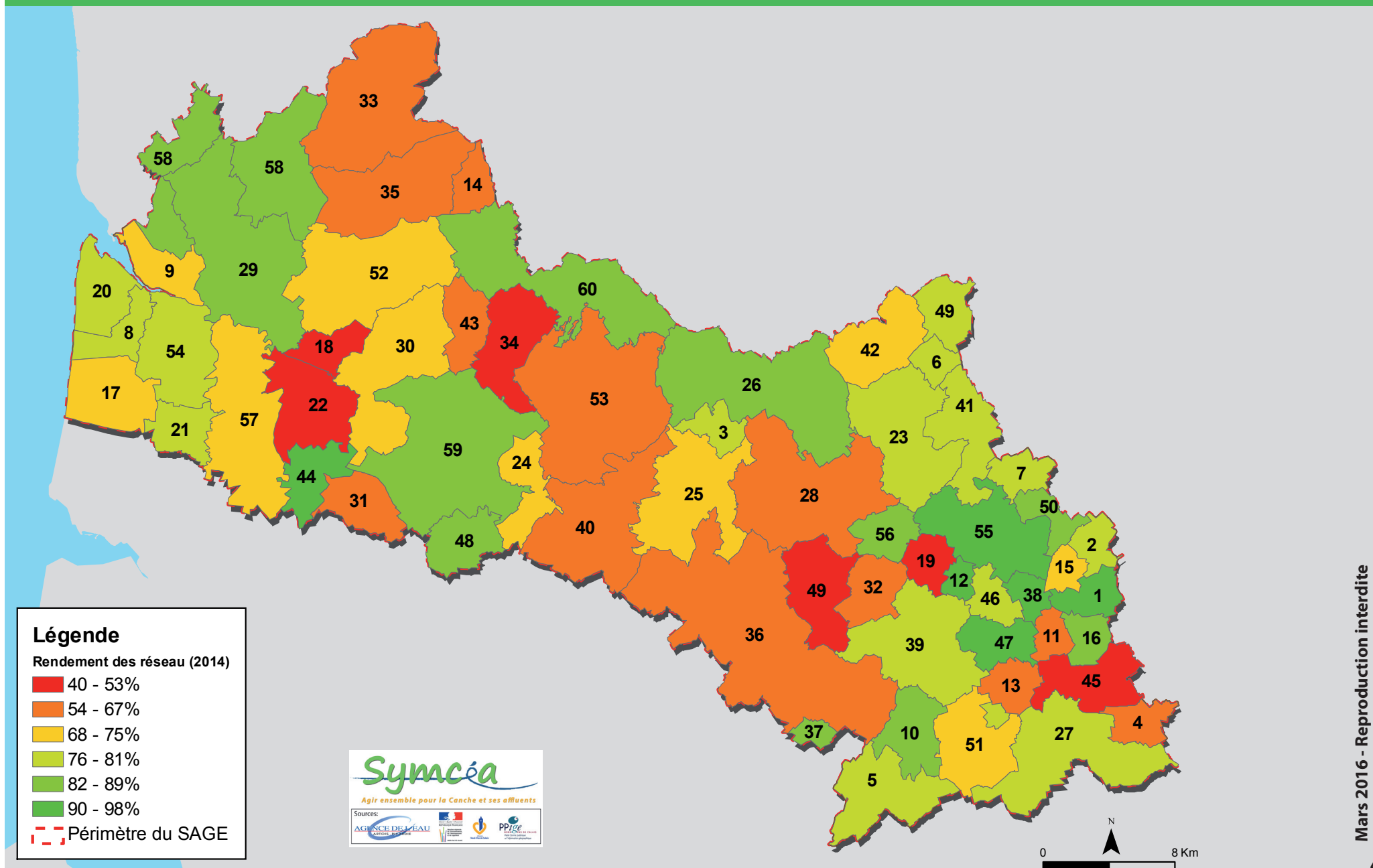
1.1.a - Etat qualitatif des masses d'eaux souterraines



1.1.b - Aires d'alimentation et périmètres de protection des captages



1.2.a - Taux de rendement des réseaux d'eau potable



Liste des autorités organisatrices

1	Averdoingt
2	Bailleul aux Cornailles
3	Bealancourt
4	Beaufort Blavincourt
5	Bonnieres
6	Boyaval
7	Brias
8	Cucq
9	Etaples sur mer
10	Frévent
11	Gouy en Ternois
12	Herlin le sec
13	Houvain Houvigneul
14	Hucqueliers
15	Ligny Saint Flochel
16	Maizieres
17	Merlimont
18	Neuville sous Montreuil
19	Ramecourt
20	Le Touquet
21	Service de distribution d'eau potable de Berck sur mer
22	Service des eaux de Montreuil sur mer
23	SI des eaux de la vallee de la Ternoise
24	SIADep de la region d'Aubin Saint Waast
25	SI de distribution et d'eau potable de la region de Le Parcq
26	SI d'adduction d'eau de la region d'Azincourt
27	SI d'Etree-Wamin
28	Syndicat des eaux des 3 cantons
29	SIADep de la region de Beutin
30	SIADep de la region de Brimeux

31	SIADep de Buire le sec Maintenay
32	SI des eaux et de l'assainissement de Croisette Hericourt
33	SIADep de la region de Doudeauville
34	SIADep de la region d'Embry
35	SIADep de la vallee des Baillons
36	Syndicat d'eau de la vallee de la Canche
37	SIADep de la region de Fortel en Artois
38	SI des eaux de Foufflin-Ricametz, Ternas
39	Syndicat des eaux de la region de Hautecloque
40	SI des eaux de la region d'Hesdin
41	Syndicat des eaux de Valhuon
42	Syndicat des eaux de la region d'Euchin
43	SIADep de la region d'Humbert
44	SIADep de Lepine, Boisjean, Roussent
45	Syndicat des eaux de Lignereuil
46	Syndicat de Maisnil - Neuville au cornet
47	SI des eaux de Buneville
48	SIADep de Mouriez
49	SI de la Nave
49	SI des eaux de la region d'oeuf en ternois
50	SI d'Ôstreville et Marquay
51	Syndicat des eaux de Rebreuve sur Canche
52	SIADep de la Bimoise
53	SIVU de la vallee de la Planquette
54	SIADep de Saint Josse
55	SI des eaux du Saint Polois
56	SI des eaux de Croix et Siracourt
57	SIADep du plateau de Campigneulles
58	Syndicat des eaux de Widehem
59	SIVU du bois Machy
60	SIADep du plateau de Bellevue

Tableau de synthèse

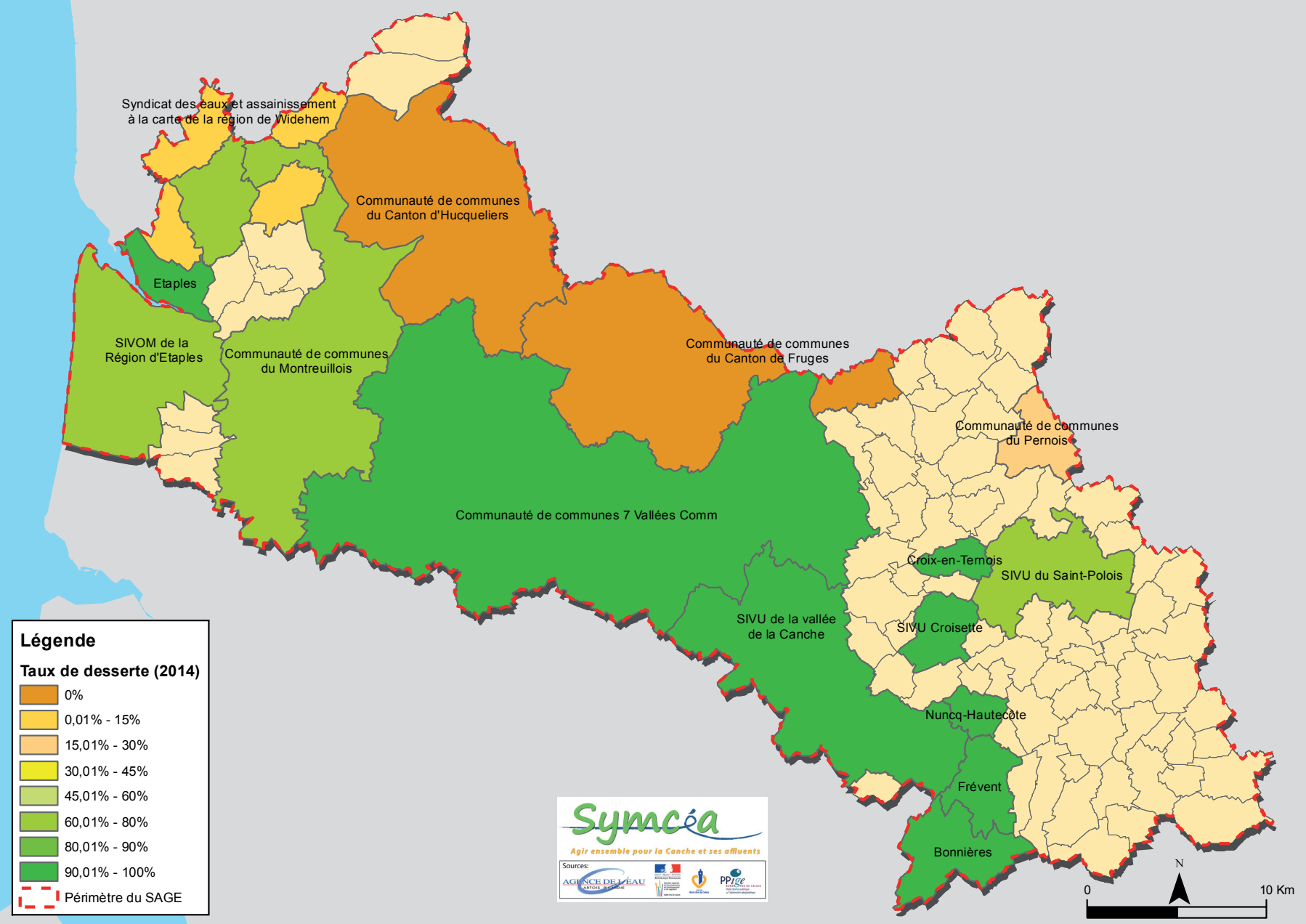
Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
1 - Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine	1.1 Mieux connaître et prévenir la pollution des eaux souterraines par la maîtrise des pollutions ponctuelles et diffuses.	1.1.a - Etat qualitatif des eaux souterraines	Etat	Agence de l'Eau	Annuelle	==
		1.1.b - Captages prioritaires (grenelles, ...), Aire d'Alimentation du Captage (AAC), Zone Enjeu Eau (ZEEP), Périmètre de protection du captage (PPC)	Réponse	Agence de l'Eau	Annuelle	==
	Améliorer l'exploitation et la distribution de l'eau potable	1.2.a - Taux de rendement eau potable	Pression	CLE	Annuelle	==

2 Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques

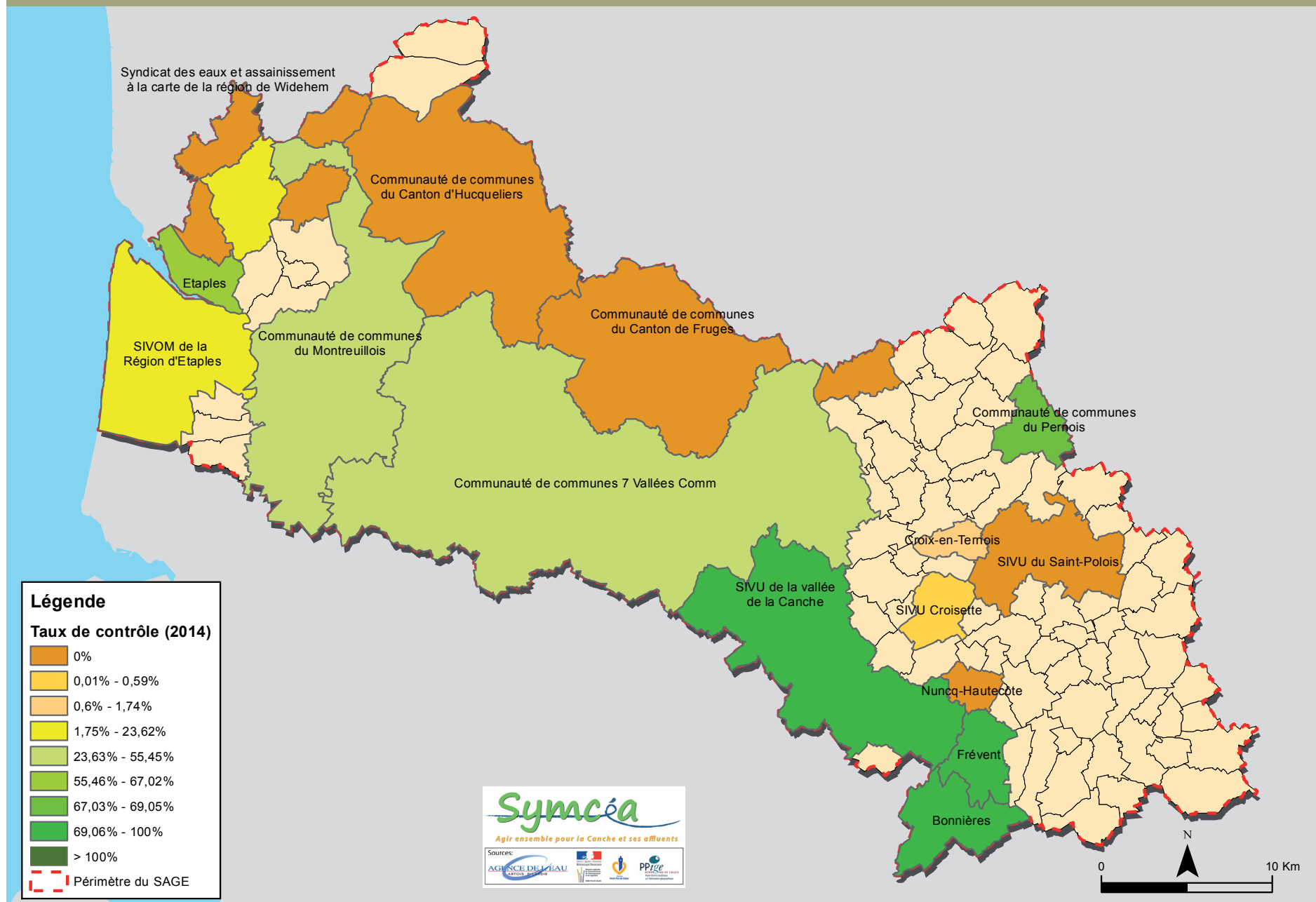
Les dysfonctionnements de l'assainissement collectif et non collectif constituent un impact important sur la ressource en eau superficielle ainsi que sur les milieux aquatiques associés. Si la plupart des zones concernées par l'assainissement collectif dispose d'un ouvrage épuratoire performant, des efforts restent à produire par les autorités compétentes pour collecter la charge polluante d'une part non négligeable de la population concernée. Cependant, certains territoires se sont engagés tardivement dans la problématique de l'assainissement (collectif ou individuel) laissant apparaître du même coup de grandes disparités sur le bassin versant de la Canche.

En parallèle, la restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie du réseau hydrographique du bassin versant sont opérationnelles depuis quelques années. Avec la déclaration d'intérêt général des plans de gestion écologique du fleuve Canche et de ses affluents, les travaux de restauration écologique s'intensifient et s'élèvent à plusieurs dizaines de kilomètres de linéaire concerné.

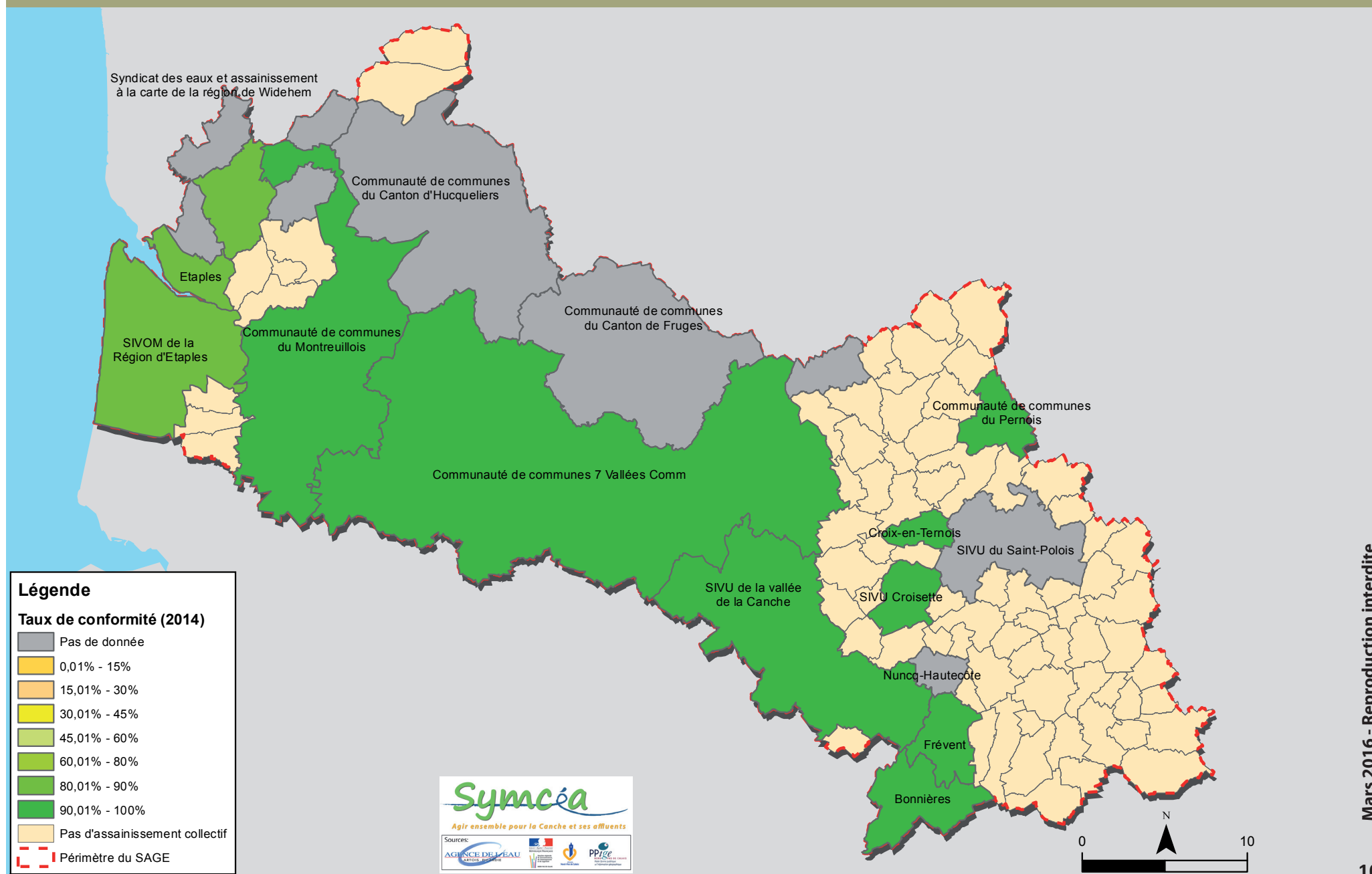
2.1.a - Taux de desserte de l'Assainissement Collectif (AC)



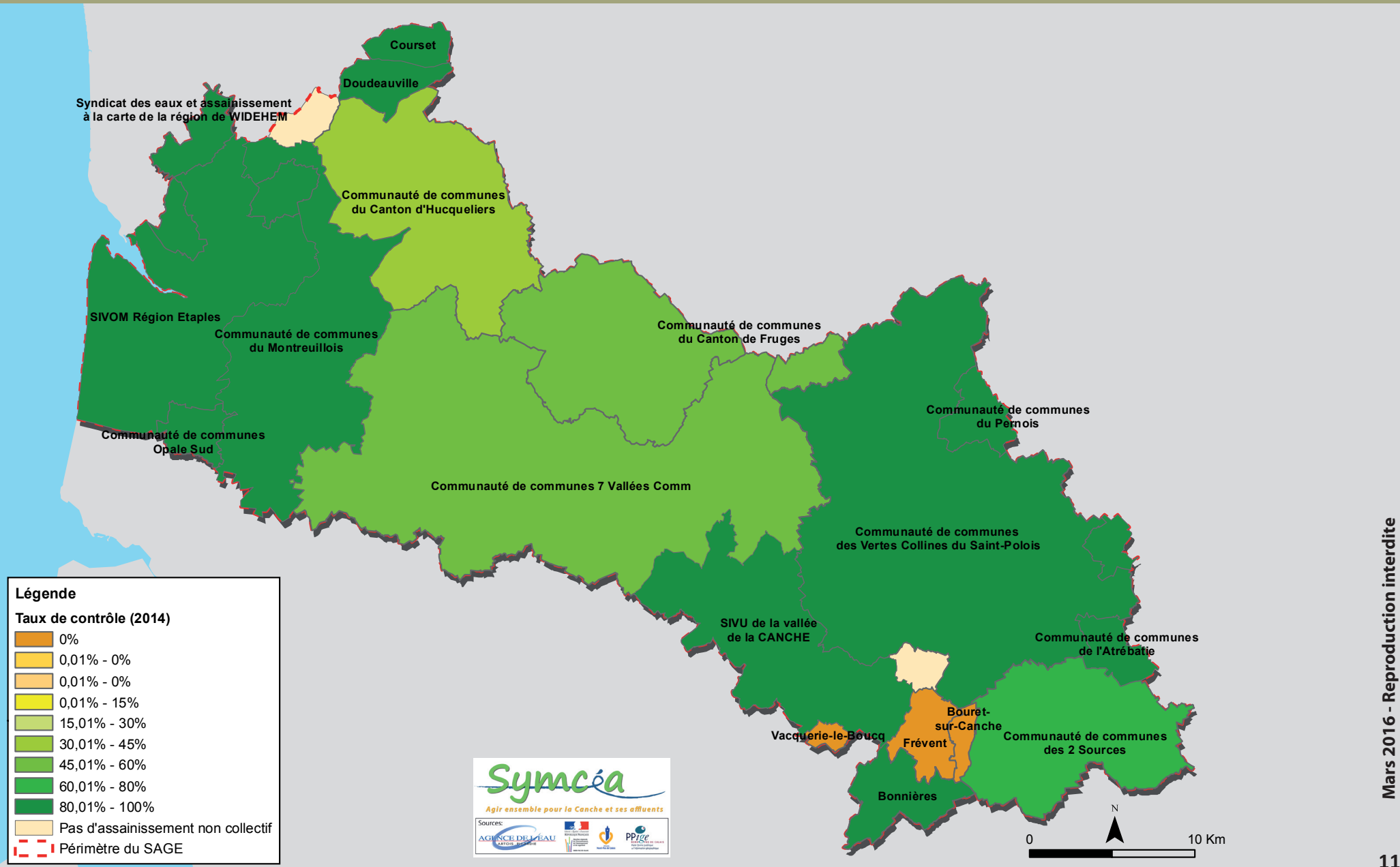
2.1.b - Taux de contrôle de l'AC par Autorités Organisatrices (AO)



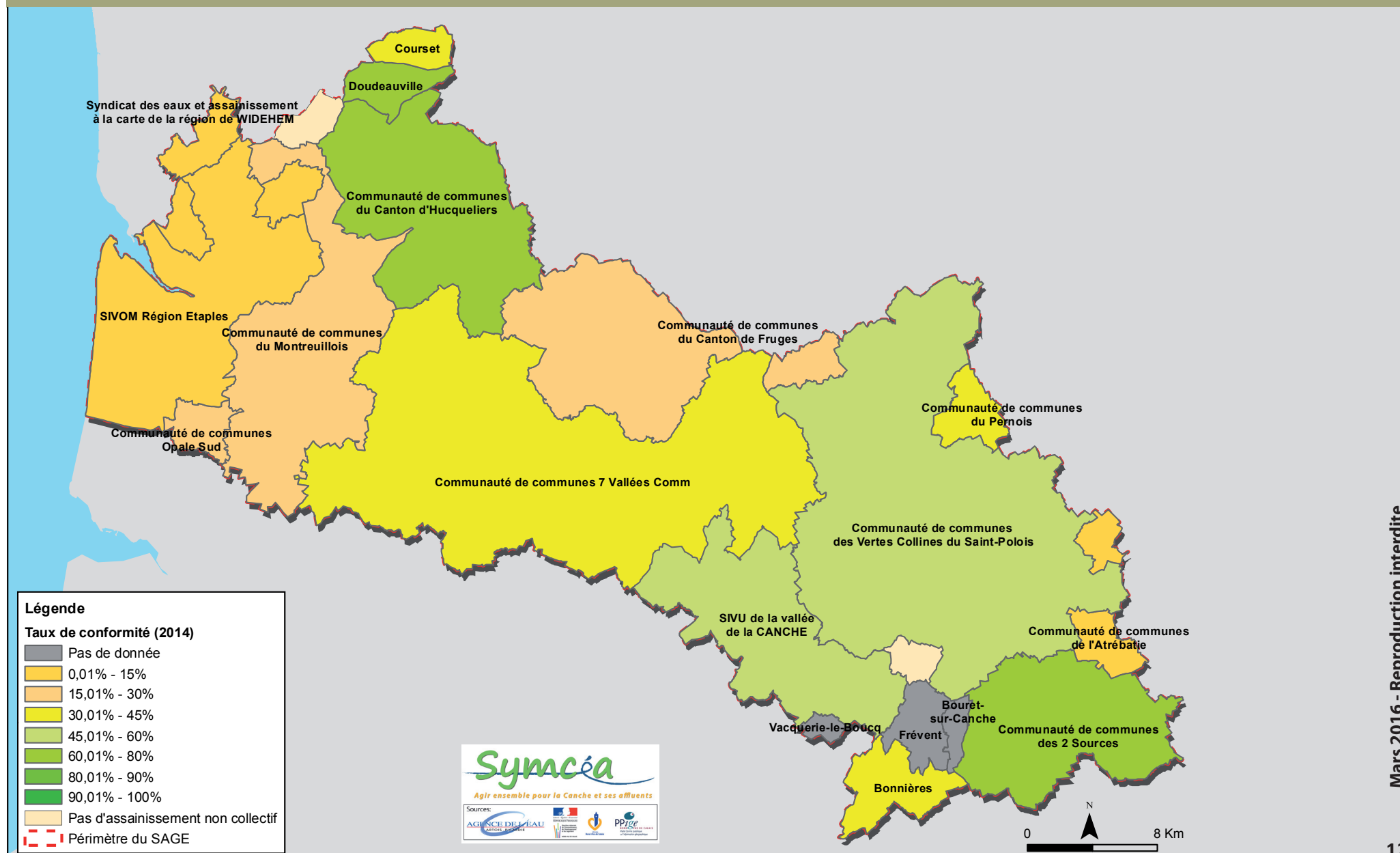
2.1.c - Taux de conformité AC par AO



2.1.e - Taux de contrôle de l'Assainissement Non Collectif (ANC) par AO



2.1.f - Taux de conformité de l'ANC par AO

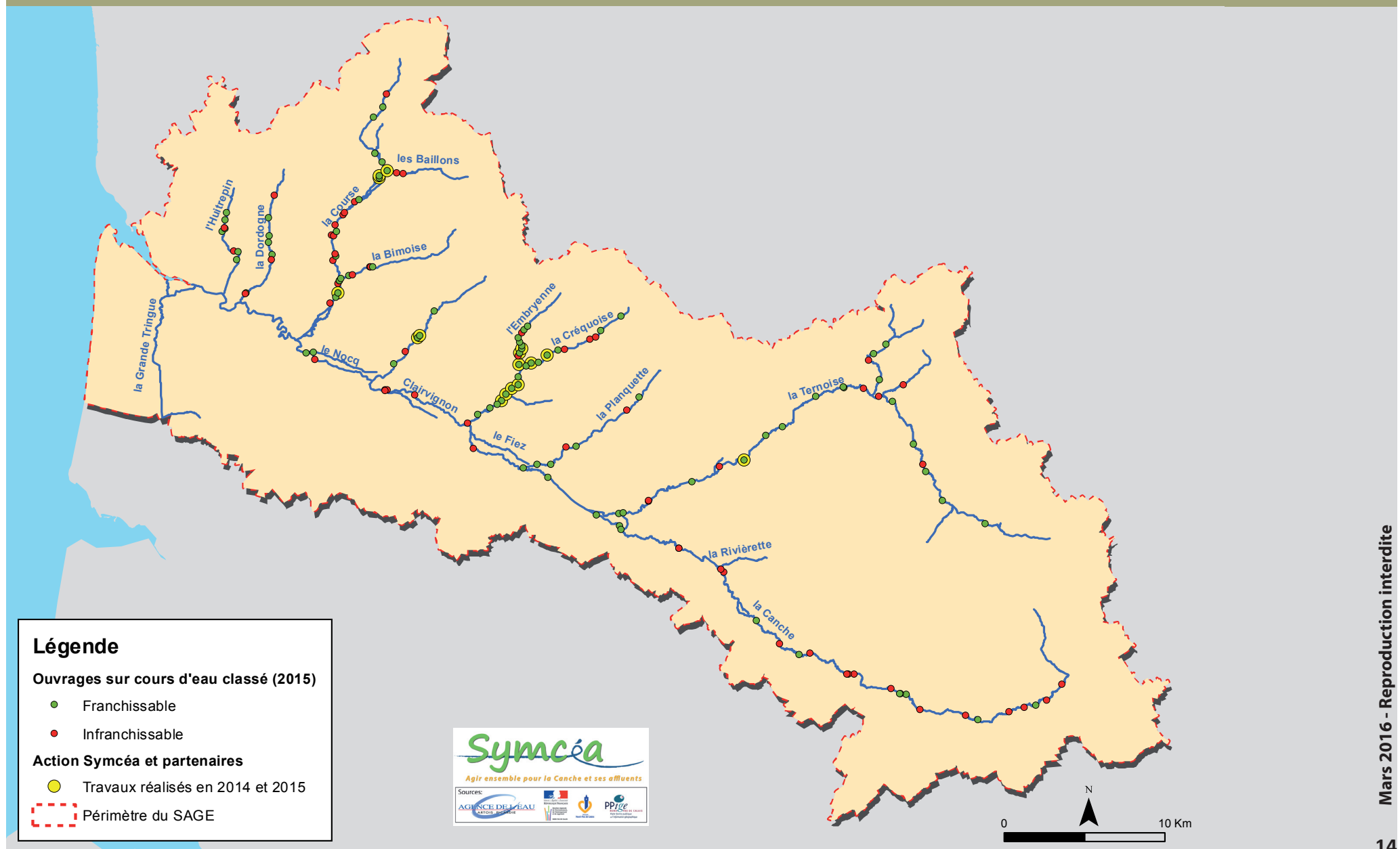


2.2.a - Linéaire sous compétence du Symc3a pour «l'Entretien du fleuve côtier Canche et affluents»

2.3.b - Travaux de restauration hydromorphologique de la Canche et de ses affluents



2.3.a - Nombre d'ouvrages rendus franchissables sur les cours d'eau classés par rapport au nombre total d'ouvrage sur les cours d'eau classés



2.4.a - Zones humides inventoriées par la CLE (arrêté du 3/10/2011 et arrêté complémentaire du 4/07/2014)



Tableau de synthèse

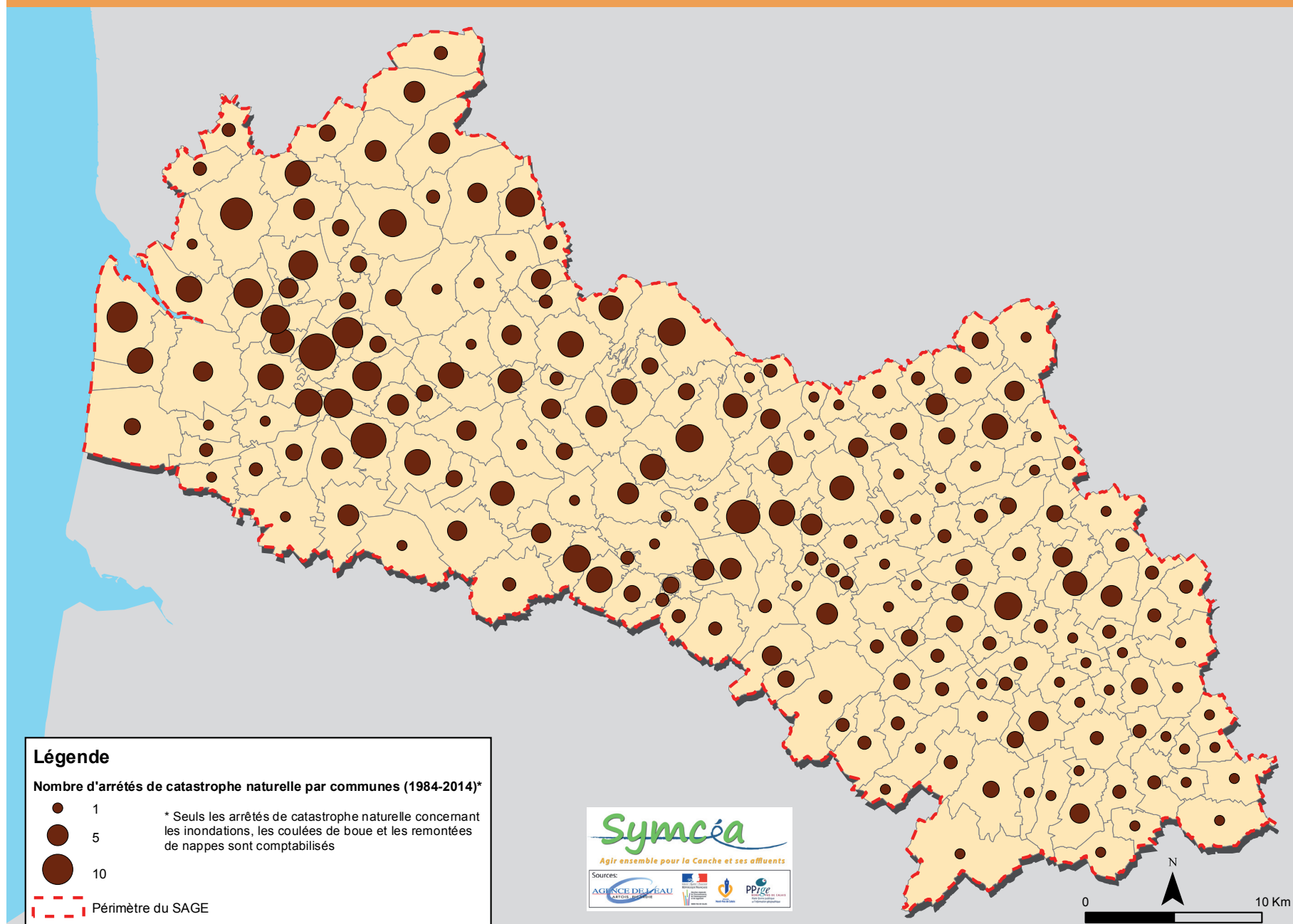
Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
2 - Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques	Maîtriser la pollution d'origine domestique et agricole	2.1.a - Taux de desserte de l'assainissement collectif (AC) par Autorités Organisatrices (AO)	Pression	CLE	Annuelle	=
		2.1.b - Taux de contrôle AC par AO	Pression	CLE	Annuelle	↗
		2.1.c - Taux de conformité AC par AO	Pression	CLE	Annuelle	↗
		2.1.e - Taux de contrôle Assainissement Non Collectif (ANC) par AO	Pression	CLE	Annuelle	↗
		2.1.f - Taux de conformité ANC par AO	Pression	CLE	Annuelle	↗
	Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés	2.2.a Linéaire sous compétence «Entretien du fleuve côtier Canche et de ses affluents» par le Symcéa	Réponse	Symcéa	Annuelle	↗
		2.2.b - Travaux de restauration hydromorphologique de la Canche et de ses affluents	Réponse	Symcéa	Annuelle	↗
	Assurer la reproduction, le développement et la circulation des espèces piscicoles	2.3.a - Nombre d'ouvrages rendus franchissables sur les cours d'eau classés/nombre total d'ouvrage sur les cours d'eau classés	Etat	Symcéa	Annuelle	↗
	Préserver et reconquérir les zones humides	2.4.a - Zones humides inventoriée par la CLE (arrêté du 3/10/2011)	Etat	CLE	Annuelle	↗

3 Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains

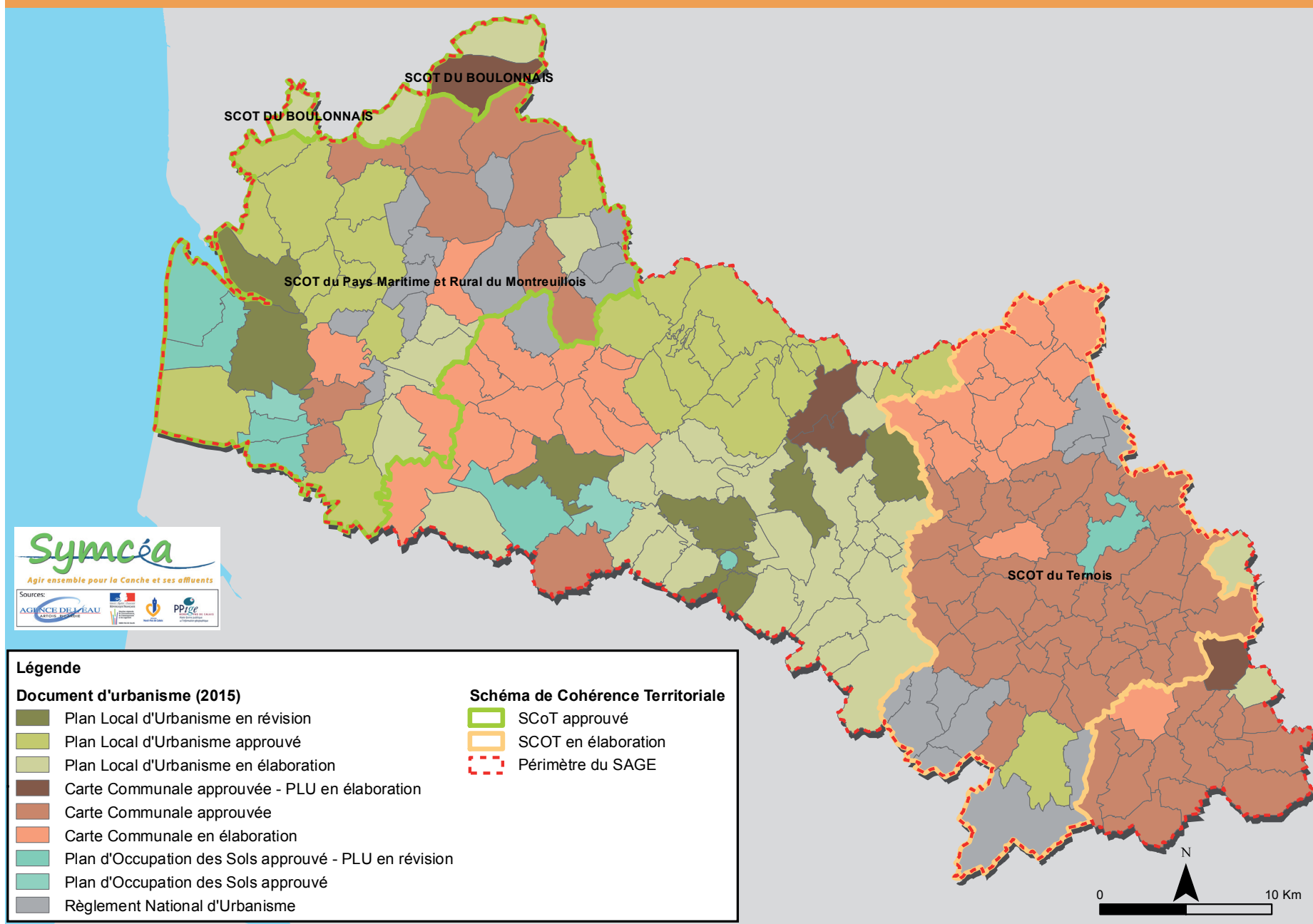
Le bassin versant de la Canche reste vulnérable à l'érosion des sols et aux inondations. Les collectivités se mobilisent et poursuivent la lutte contre ces phénomènes entrepris depuis plus de 20 ans. Cette lutte s'organise selon deux axes:

- La mise en oeuvre de programme de maîtrises des phénomènes de ruissellement et d'inondation par l'aménagement des sous bassins versants avec des ouvrages d'hydrauliques douces et des ouvrages d'hydraulique structurante,
- La prévention à travers les documents d'urbanismes et les documents réglementaires comme les Plans de Prévention des Risques.

3.1.a - Nombre d'arrêtés de catastrophes naturels pris par an



3.1.b - Documents d'urbanisme : SCOT, PLU et cartes communales



3.2.a - Etat d'avancement des programmes contre le ruissellement agricole par communautés de communes

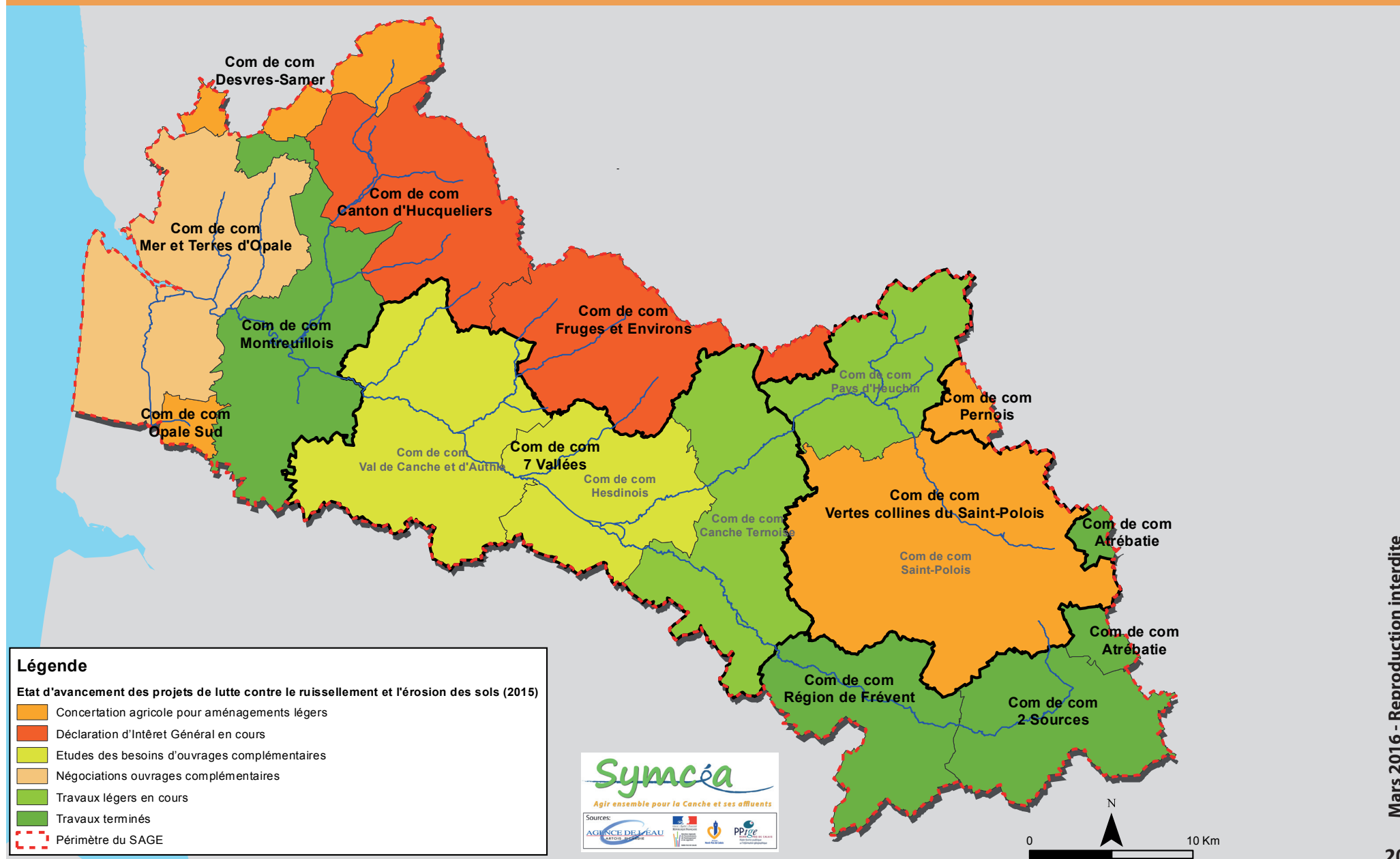


Tableau de synthèse

Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
3 - Maitriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains	Préserver, améliorer ou reconquérir les capacités d'expansion des crues en fond de vallée afin de prévenir les inondations et protéger les espaces vulnérables	3.1.a - Nombre d'arrêtés de catastrophes naturels pris par an	Etat	Prim.net	Annuelle	
		3.1.b - Documents d'urbanisme : SCOT, PLU et cartes communales	Etat	Datar	Annuelle	
	Maitriser les écoulements et ruissellements en vue de réduire les risques d'inondation et de contamination par les pollutions diffuses	3.2.a - Etat d'avancement des programmes contre le ruissellement agricole par communauté de communes	Etat/Réponse	Symcéa Chambre Régionale d'Agriculture	Annuelle	

4 Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale

La zone littorale concentre de nombreux enjeux identifiés dans le SAGE de la Canche. En effet, le développement économique de ce territoire repose largement sur l'activité touristique qui est directement inféodée à la qualité des eaux de baignade et des milieux aquatiques.

La mise en œuvre du contrat de baie porté par le Comité de baie garantit à travers les actions proposées, la prise en compte de ces enjeux et l'amélioration de la qualité globale de la ressource en eau et des milieux aquatiques permettant la pérennité des usages et des loisirs sur ce secteur particulier.

4.a - Qualité des eaux de baignade



4.b - Superficie des espaces littoraux gérés ou protégés



Tableau de synthèse

Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
4 - Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale		4.a Qualité des eaux de baignade	Etat	ARS	Annuelle	
		4.b - Superficie des espaces littoraux acquises par un opérateur public au titre de politiques de protection diverse	Réponse		Annuelle	

Secrétariat administratif et technique de la Commission Locale de l'Eau de la Canche



**19 Place d'Armes
62140 Hesdin
03 21 06 24 89 - contact@symcea.fr**

**Toutes les infos sur
www.sagedelacanche.fr**

Avec le soutien technique et financier :

